

## APPEL À CANDIDATURES

### Admission au programme doctoral SACRe 2019

arts visuels / cinéma / composition musicale / design / histoire et théorie des arts / théâtre

⇒ **English version below p.5**

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tou.te.s les candidat.e.s titulaires d'un diplôme de Master 2 ou équivalent, artistes, designers et/ou théoricien.ne.s. En postulant, le.la candidat.e peut demander à bénéficier d'un contrat doctoral d'une durée de trois ans ou mentionner qu'il/elle bénéficie déjà d'un financement.

Elle/Il s'engage à suivre une formation au sein de l'Université PSL (Paris Sciences et Lettres) dans l'établissement de rattachement (école d'art ou ENS).

Après la soutenance de ses travaux, la.le candidat.e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D).

**Cet appel est ouvert  
à l'international,  
sans limite d'âge.**

#### Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe. Ce programme est le résultat de la coopération de six établissements membres ou associés de l'Université Paris Sciences et Lettres : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École normale supérieure (ENS).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, des designers et des théoricien.ne.s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les artistes et les designers**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs et en la composition d'un portfolio, tous étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés ;
- **pour les théoricien.ne.s**, en la production d'une thèse écrite répondant aux normes habituelles en sciences ou humanités, accompagnée d'un portfolio étroitement associé à une démarche pratique.

## Modalités de la formation doctorale

### Direction de thèse

La direction de la thèse (HDR) devra être choisie de préférence parmi les membres de SACRe / le Laboratoire (EA 7410), ou parmi l'une des équipes de PSL, notamment celles rattachées à l'École Doctorale 540 - Ecole doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales. Elle comportera un.e artiste appartenant également de préférence à l'EA 7410, ou à une des équipes rattachées à l'ED 540 et/ou à PSL.

La liste des membres est disponible sur les sites de [l'ED 540](#), de [SACRe](#) et de [PSL](#).

La direction de thèse pourra être finalisée après admission.

### La formation doctorale dure 3 ans et engage le/la lauréat.e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés ;
- **Un séminaire spécifique SACRe**, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant.e.s admis.e.s dans la formation ;
- **Des formations à choisir** parmi l'offre de l'ED 540 et du Collège doctoral de PSL.

Des bilans d'étape et les travaux des doctorant.e.s doivent être présentés chaque année.

Les doctorant.e.s sont encouragé.e.s à participer à l'élaboration de publications, journées d'études, manifestations publiques, et sont incité.e.s à élaborer des projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

[f - consulter l'arrêté](#)

En candidatant, les futur.e.s lauréat.e.s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

### Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

[f - consulter le décret](#)

La rémunération mensuelle s'élève à 1 758 euros brut, conformément à l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f - consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

## Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des créateur.trice.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un **portfolio**. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du/de la doctorant.e et en accord avec les directeur.trice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s artistes ou designers s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du portfolio. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation de la thèse écrite tout en faisant place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Dans les deux cas, au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

*Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.*

— article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

## Candidature

### Conditions d'admission

Les candidat.e.s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de master.

**Pour les étudiant.e.s étranger.e.s**, une maîtrise de la langue française de niveau C1 est requise.

Les candidat.e.s artistes ou designers doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique. Les candidat.e.s ne doivent pas être déjà inscrit.e.s en thèse. S'ils bénéficient déjà d'un financement, elles/ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat.e.s. Les candidat.e.s ne peuvent se présenter plus de trois fois.

### Modalités de candidature

Selon les appels de chaque établissement, la.le candidat.e peut postuler :

- soit sur un sujet de son choix ;
- soit sur un sujet ciblé, proposé par l'établissement.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le.la candidat.e selon la thématique de son projet et selon la nature de sa pratique artistique principale.

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La fémis	Beaux-Arts
Théâtre	Composition musicale	Histoire et théorie des arts	Arts visuels Design	Cinéma	Arts visuels

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du lundi 18 mars  
au mercredi 15 mai 2019 à 18 heures**

### Procédure de sélection

À l'issue d'une première procédure de **sélection sur dossier** (1<sup>er</sup> temps), l'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une **audition** (2<sup>e</sup> temps). À la suite de celle-ci, chaque établissement se prononce sur l'admissibilité d'un ou de plusieurs candidat.e.s. Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, l'**admission définitive** (3<sup>e</sup> temps) est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la directrice de l'École Doctorale 540.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site web du Collège doctoral de PSL et sur le site web du laboratoire SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription (avec paiement *unique* des droits) à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant.e.s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.



### Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse [sacre@psl.eu](mailto:sacre@psl.eu). Les candidat.e.s internationaux ayant des questions liées à leur situation sont invité.e.s à contacter Quentin Rioual, assistant de direction SACRe : +33 (0)1 80 48 59 27. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

## English version

### CALL FOR CANDIDATES

## Admission to the SACRe Doctoral Program 2019

visual arts / film / music composition / design / history and theory of the arts / performing arts

The *Sciences, Arts, Creation, Research (SACRe)* doctoral program is open to all candidates holding a master 2-level degree from any higher education institution, whether established artists, designers or researchers. When she/he applies, the candidate specifies if she/he wants to benefit from a 3-years doctoral contract or if she/he already benefits from a grant.

When applying, the candidate agrees to pursue an education within Paris Sciences et Lettres (PSL) in the institute where she/he applies.

After a successful defense, the Ph.D candidate will obtain the doctoral national diploma (Ph.D)

**This call is open to international candidates and has no age limit.**

### Overview

Exploring the common ground between research and the arts; enabling artists in various creative fields and researchers to work and invent together: this is the mission of the SACRe doctoral program. The program is a result of the cooperation between six institutes full members or associate members of PSL: the Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD: national theatre conservatory), Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP: national music and dance conservatory), École nationale supérieure des Arts décoratifs (EnsAD: national school of decorative arts), École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La fémis: national school for film), École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts : national school for fine arts), and the École normale supérieure (ENS).

The objective of SACRe is to facilitate the emergence and development of projects which associate art and research, and which are original in both their methods and their results. Encompassing multiple domains, as indicated by the name of the doctorate (SACRe: sciences, arts, creation and research), this truly interdisciplinary doctoral program brings together artists and designers, as well as researchers in the sciences, humanities, and social sciences, thus inculcating a close articulation of thought and sensitivity.

The SACRe doctoral program consists:

- **for artists and designers**, of the creation of works, objects or *dispositifs* and the redaction of a portfolio, closely associated with a reflexive approach based on various theoretical and scientific fields ;
- **for theorists**, of the production of a written thesis and of a portfolio closely associated with a creative approach.

## Terms of the doctoral program

### Ph.D supervision

The thesis supervisors may preferably be chosen among SACRe / Laboratory members (EA 7410), or among PSL and particularly within one of the laboratories attached to the Doctoral school 540 (ED 540). The thesis supervision will include an artist also preferably among the SACRe / Laboratory members or to one of the laboratories attached to the ED 540 and/or to PSL.

The list of members is available on the following websites: [ED 540](#), [SACRe](#) and [PSL](#).

The thesis supervision can be decided after the admission.

### The doctoral program proceeds for three years, as follows:

- **Specific instruction is conducted in the SACRe art schools or conservatories.** Each institute arranges the facilities, the organization, and the functioning of the program for the Ph.D candidates.
- **A SACRe seminar** (12 sessions) explores the links between research and creation for all doctoral students admitted to the program.
- **Specific instruction to be chosen** within the ED 540 and the PSL offers.

The program includes mandatory annual assessments and annual presentation of each student's work.

The Ph.D candidates are encouraged to elaborate study days, seminars, conferences and symposia, as well as public events, especially within the frame of transdisciplinary projects.

This program is in line with the doctoral instruction fixed by the 12<sup>th</sup> article of the *arrêté du 25 mai 2016* concerning the national doctoral degree.

[f – read the arrêté](#)

By applying, the potential Ph.D candidates agree to the terms in line with the texts stating the frame of the national doctoral degree.

### Financial aid and offers related to the program

Ph.D candidates admitted by PSL receive doctoral contracts which provide them with an allocation for three years, the legal duration of the program as stated within the decree n°2016-1173 du 29 août 2016 modifying the decree n° 2009-464 du 23 avril 2009. Postponement of thesis defense beyond the legal duration of three years is only possible under exceptional circumstances and, if approved, does not grant the right to prolong the doctoral contract or the financial aid. It is a full-time job and every other unrelated job will have to be officially authorized.

[f – read the decree](#)

The amount specified in the doctoral contract is 1 758 euros gross per month (amount in force since 29 August 2016).

[f – read the decree](#)

Ph.D candidates can benefit from specific aid to mount events related to their doctoral project: support for artistic production (works, exhibitions, concerts, etc.) and scientific activities (seminars, publications, etc.).

## Thesis characteristics and defense and issuance of the SACRe Doctorate in the Arts

The SACRe doctorate is primarily for creative work by Ph.D candidates from the schools for the arts, and for interaction with creators by Ph.D candidates from the ENS.

The thesis consists jointly of **works of art** or design in the different formats and media proper to each discipline and of a **portfolio**. The latter highlights the sources, experiences, research, and other practices, whether artistic or not, that have influenced the work. It provides a **well-reasoned and critical reflection** on the work accomplished during the three years of the thesis. Its form is defined based on the characteristics and approaches specific to each discipline and is matched to the candidate's research project, with the approval of the thesis supervisors.

The **thesis defense** for Ph.D candidates in the arts is based on the presentation of the works completed by the Ph.D candidate in diverse forms (exhibition, performance, concert, projection, event, or prototype) and the portfolio. The thesis defense for theorists is based on the presentation of the written thesis and of the practical work carried out within the specific framework of this Ph.D. In both cases, on successful completion of the public defense, the national Ph.D diploma is issued by PSL and mentions the institute where it has been prepared.

## Application

### Conditions for admission

Candidates must meet university admission requirements and hold a five-year higher education diploma:

- French national master's degree
  - French or foreign degree conferring the grade of master (Master 2)
- For foreign students, a C1-level in French is required.**

Candidates in the arts must be able to present a portfolio as evidence of a real artistic practice. Candidates must not currently be enrolled in another doctoral program. If you already benefit from a fund, please expressly mention it in your application. There is no age limit for candidates. Candidates may not apply more than three times.

### Application process

According to each institute, the candidate can apply:

- Whether for a **free topic of research** she/he proposes;
- Or for a **specific topic of research** proposed by the institution.

Candidates first apply **to the partner institute** of their choice depending on their type of project:

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La fémis	Beaux-Arts
Performing arts	Music composition	History and theory of the arts	Visual arts Design	Film	Visual arts

The website of each institute specifies the application process and the list of supporting documents required.

The availability date of application forms and the deadline for submission goes:

**From Monday 18 March  
To Wednesday 15 May 2019  
(6 p.m., Paris local hour UTC+1)**

### **Selection process**

On completion of a selection process **upon the application form** (1<sup>st</sup> round), each institute decides on the eligibility of candidates who are then invited to an **audition** (2<sup>nd</sup> round). After the audition, the institute elects its successful candidate(s). After reviewing the applications and the eligibility reports for candidates prepared by each institute, **definitive admission** (3<sup>rd</sup> round) is announced by a plenary jury composed by the heads of research of each institute and the Director of the ED 540.

The final results will be published on the PSL Doctoral College website and the SACRe website in mid-July 2018.

On admission, dual registration (but one payment only) at one of the institutes as well as at PSL, is required to participate in the program. PhD students preparing their thesis at the Ecole normale supérieure are registered only at ENS.



### **Contact**

For any question about the general procedure, please write to [sacre@psl.eu](mailto:sacre@psl.eu). International students with questions about their situation are invited to call Quentin Rioual, SACRe executive assistant: +33 (0)1 80 48 59 27. For specific questions about the institute where you want to apply, please write to the specific contact mentioned on the website of the institute.

## CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

### Conditions d'admission et de dépôt de candidature spécifiques au Conservatoire national de musique et de danse de Paris

Au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ce cycle est ouvert **exclusivement aux compositeurs**.

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme récompensant cinq années d'études supérieures **spécialisées en composition** (pour la liste des diplômes, cf. ci-dessus p.3 *Candidature - Conditions d'admission* (English version, p.7: *Application Conditions for admission*).

Inscription des candidats compositeurs au concours d'entrée : **du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2019**, uniquement sur le site internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

Admissibilité au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

**1- Présélection [mai 2019]** : sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ en français précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres distinctions obtenus, etc. ;
- au moins deux lettres de recommandation rédigées par des personnalités reconnues du monde des arts et de la création (langues admises : anglais ou français) ;
- une lettre de motivation en français expliquant l'intérêt du candidat à accéder à cette formation : 2 500 à 5 000 signes environ (NB. : la volonté de coopérer avec d'autres artistes et avec des scientifiques doit apparaître comme évidente et justifiée dans les raisons de postuler à cette formation)
- un document appelé « projet de thèse » (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) ou un document d'un autre type (audio, vidéo : temps d'écoute maximum 15 minutes) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe. Ce document peut être en français ou en anglais.
- les partitions de 5 œuvres composées par le candidat dont 2 au moins avec enregistrement joint sur CD et/ou DVD lisibles par un lecteur CD et/ou DVD (pas de CD lisible seulement sur ordinateur) : ces œuvres peuvent être écrites pour formation de chambre et/ou vocale et/ou solistes et/ou ensemble et/ou orchestre et/ou musique mixte et/ou électroacoustique seule.
- la liste d'un ensemble d'œuvres que le candidat envisage d'écrire pendant sa formation.

**2- Admissibilité [juillet 2019]** : Entretien en français avec le jury d'une durée de 20 mn environ, à huis clos, portant notamment sur les motivations du candidat et son « projet de thèse ».

**3- Admission définitive** prononcée sur dossier par le jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement partenaire et de la directrice de l'Ecole doctorale 540.